



LETTRE D'INFORMATION N° 15

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Fax : 03 87 51 21 87

mail : mairie.norroy.le.veneur@wibox.fr - site internet : www.norroyleveneur.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 -11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h00

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 octobre 2015

Approbation des subventions de travaux faits par les Administrés

En 2015, l'instruction budgétaire M14 relatif à la Trésorerie municipale modifie les règles relatives aux subventions octroyées aux particuliers pour l'aide forfaitaire aux travaux. Dorénavant, celles-ci devront être imputées en investissement et amortis sur 5 ans.

Il convient de délibérer sur ces demandes de subventions en stipulant le nom des particuliers, le montant des travaux ainsi que l'intitulé de la subvention octroyée.

3 dossiers ont été déposés et sont approuvés par l'ensemble du Conseil Municipal.

Délibération modificative des travaux des orgues de l'Eglise Norroy/Plesnois

Cette délibération concerne une création et un changement d'ordre comptable, il ne change en rien la délibération du 23 juillet 2012, ni le budget prévu à cet effet soit de 53 977,88 euros TTC.

Les dépenses doivent être réparties :

- en dépenses d'investissement : compte 458101 : ce compte comptabilisera la totalité des dépenses réalisées pour le compte de la mairie de Plesnois soit 5/11èmes du total des travaux et il comptabilisera également le reversement à hauteur de 5/11èmes de la subvention du département et de la participation du Conseil de Fabrique ;

- en recettes d'investissement : compte 458201 : ce compte comptabilisera les travaux engagés pour le compte de la mairie de Plesnois (que cette dernière devra rembourser) et la quote-part des subventions (5/11èmes) reçue pour le compte de la mairie de Plesnois.

Les comptes 458101 et 458201 doivent être équilibrés. Ils doivent l'être aussi au niveau de l'exécution (titres = mandats). Concrètement, tout ce qui est fait pour le compte de la mairie de Plesnois doit être retranscrit au compte 4581.

Approuvé par l'ensemble du Conseil

Acceptation d'un chèque Groupama

Il s'agit d'un remboursement d'un trop perçu de cotisation pour la période du 23/09/2015 au 31/12/2015 d'un montant de 94,95 € de Groupama.

Approuvé par l'ensemble du conseil

Taxe d'Aménagement

La taxe d'aménagement communale a été créée pour financer les équipements collectifs de la commune. Elle remplace la taxe locale d'équipement, la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout.

Base de calcul :

$m^2 \times \text{Taxe Départementale (valeur forfaitaire : 705 euros au } m^2) \times \% \text{ part communale}$

Le conseil municipal décide

- de **baisser** le taux à 3 % au lieu de 5% (délibération du 10 octobre 2011). Cette décision de baisser est due à l'augmentation de la quote-part du Département sur laquelle nous ne pouvons intervenir.

11 pour – 2 Abstentions – 1 contre

- d'**exonérer** la taxe sur les abris de jardin (supérieur à 5m²) à hauteur de 80 % de la surface de ces derniers.

Approuvé par l'ensemble du Conseil

Participation de la commune au voyage scolaire 2014/2015 (annule et remplace la précédente délibération)

Le nombre d'élèves pour ces classes était de 22, entre-temps 1 enfant s'est rajouté et est donc parti en classe de mer.

Il convient afin de pouvoir payer la facture correspondante à cette participation de sortie de passer le nombre d'enfants de 22 à 23 sur cette délibération.

Approuvé par l'ensemble du Conseil

Attribution indemnité au Trésorier Principal

Il convient de reprendre une délibération cette année du fait du changement de la municipalité.

Une indemnité de conseil au taux de 100% par an, soit 519.69 euros par an est proposée pour le trésorier principal.

Approuvé par l'ensemble du Conseil

Remboursement réservation salle A. Bourson

Suite à une demande de remboursement de location de la salle Albert Bourson pour le mois de juin 2016, (celle-ci étant déjà relouée) nous accordons le remboursement.

Approuvé par l'ensemble du Conseil

Donation d'un terrain à la commune

Un administré se propose de donner à la Commune un terrain nu pour 1 € symbolique lui appartenant. La parcelle de ce terrain est cadastrée section B n° 352 pour 11 a 94 ca.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour accepter la cession, sachant que la Commune aura à sa charge le coût des frais y afférant.

Approuvé par l'ensemble du Conseil

Participation frais de garde centre aéré/loisirs

L'année dernière, une participation de 4 euros par jour et par enfant dans une limite de 10 jours ouvrables a été octroyée aux familles pour l'inscription des enfants aux centres aérés/loisirs des vacances d'été, de Plesnois, Woippy, Sémécourt, la Maxe et Maizières-Les-Metz, ainsi que les colonies de vacances ou séjours à thème.

Madame Le Maire propose de reconduire cette participation pour toutes les vacances scolaires aux familles qui en font la demande.

Approuvé par l'ensemble du Conseil

Encaissement d'un don

Un don de 100 € a été reçu en mairie au bénéfice des personnes âgées.

Approuvé par l'ensemble du Conseil



DIVERS

- Travaux dans la commune
 - les travaux de l'antenne paroissiale ont commencé, un arrêté est prévu à cet effet pour le stationnement le long de la mairie et devant celle-ci.
 - Une démarche au niveau des assurances concernant les malfaçons sur le crépi de l'Eglise a été commencée en 2012, celle-ci n'aboutit pas. Nous entamons une dernière démarche amiable avant d'entamer s'il le faut une procédure judiciaire.
- A la fontaine de Godier, l'abattage d'un arbre est nécessaire. Nous laisserons le tronc sur deux mètres de hauteur pour permettre de réaliser une sculpture. Le cèdre sur le parking rue du Charrau sera également abattu.
- La mairie n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente :
 - d'une maison rue du Charrau et d'un appartement rue Ste Anne

- Les bacs à herbe ont été remplacés par les bacs à sel aux endroits habituels, nous rajoutons un bac à sel sur le quartier de Bellevue ainsi qu'un tableau d'affichage pour les informations de la commune.
- Perturbation rue de la camusse : Des travaux de réfection de toiture d'un particulier seront effectués rue de la Camusse à partir du 2 novembre et ce, pendant 3 semaines. Soyez prudents.
- Brioches de l'amitié – APEI
L'opération « les brioches de l'amitié » a été relancée sur notre commune par l'APEI-VO (Association de Parents d'Enfants Inadaptés de la vallée de l'Orne) en partenariat avec la municipalité. L'objectif initial de cette année était de vendre 96 brioches. Au total, 144 brioches ont été vendues pour une recette totale avec les dons de 769 euros. L'ensemble des fonds collectés permettra de participer à l'aménagement de deux logements à Pierrevillers pour des travailleurs handicapés. Un grand merci aux bénévoles et aux donateurs !
- SIEGVO
L'Assemblée Général du comité-directeur du mardi 6 octobre a voté les points suivants.
 - Augmentation des tarifs : + 0,5 % pour la redevance eau, la redevance prélèvement et l'abonnement compteur ; + 1 % pour les frais d'accès au réseau, les frais de fermeture et d'ouverture des compteurs.
 - Abandon du projet sur la décarbonatation électrolytique et la nanofiltration. L'AG a décidé de ne pas engager les travaux en raison des coûts élevés d'investissement et de maintenance ainsi que des incertitudes qui pèsent sur le SIEGVO (transfert des compétences en 2020 aux communautés de communes).
 - Renouvellement dans leurs fonctions de délégués de Mme Thill Véronique et de M. Weyant Dominique, suite aux dernières élections municipales de juin 2015.
Le compte-rendu détaillé est disponible en mairie.
- Formation aux Premiers Secours
Les sapeurs-pompiers de Norroy le Veneur vous proposent une formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ». La formation se déroulera en trois séances les :
 - mercredi 2 décembre 2015 de 20 heures à 22 heures 30
 - Jeudi 3 décembre 2015 de 20 heures à 22 heures 30
 - Samedi 5 décembre 2015 de 9 heures à 12 heures
 Le coût de formation, 65 euros par personne, sera pris en charge par la municipalité de Norroy le Veneur pour les habitants de la commune. Pour les inscriptions, contactez Monsieur Denis LECUYER par tél : 06. 07.44.77.07. ou Mail : denis-lecuyer@wanadoo.fr
- La collecte des branchages a remporté un vif succès plus de 70 m³ ont été broyées.

- En haut du chemin Rue de la mine, des décharges sauvages sont déposées périodiquement. Nous allons déposer une barrière afin de limiter ces aberrations.
- PISCINE
Pour connaître les diverses activités proposées par la piscine intercommunale « Plein soleil » à Maizières-lès-Metz, voici le lien pour accéder au site Internet de Rives de Moselle : <http://www.rivesdemoselle.fr/La-piscine-intercommunale-de.html>
- Le Repas des Aînés aura lieu dimanche le 15 novembre 2015 à partir 12 heures à la salle A. Bourson
- ASD
 - Vendredi Couarail le 13 novembre à 20 h 30 salle du Fournil : Cool Swing, Quintet de Jazz
 - Théâtre : le ravissement d'Adèle, salle Bourson, les 27-28-29 novembre à 20 h 30. Réservation au 06.74.19.02.58 (Patrice Bourson) ou par mail (bourson57@gmail.com). Tarif : 10 euros, tarif réduit.



Le Repas des Aînés

Dimanche le 15 novembre 2015
à partir 12 heures.

Sont invités tous les habitants de Norroy de plus de 60 ans ainsi que leur conjoint.

N'oubliez pas de vous inscrire en mairie.

Une machine à pain neuve est en fonction
sur le parking du Fournil
Baguettes « tradition » et pains spéciaux
réapprovisionnement tous les matins vers 6 heures
Boulangerie GUIRLANDO Délices de la Tour

ENQUETE PUBLIQUE
TRANSFORMATION DU POS EN PLU
INFORMATION AUX ADMINISTRÉS

Les nouvelles lois imposent aux communes de mettre en conformité les POS avec les Schémas de Cohérences Territoriales (SCoT), et la loi ALUR.

Par délibération en date du 26 septembre 2010 le Conseil Municipal a prescrit la révision du POS valant transformation en P.L.U.

Une concertation a été faite depuis cette date conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme le mercredi 8 février 2012.

Par délibération en date du 19 janvier 2015 modifiée par celle du 23 février 2015, le Conseil Municipal a accepté le dossier du PLU en remplacement du POS actuel.

Vous pouvez consulter le rapport de présentation mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le dossier du PLU est donc dans sa phase définitive, et l'enquête publique va avoir lieu en présence d'un Commissaire-Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de STRASBOURG. **La période d'enquête a été fixée du vendredi 20 novembre au lundi 21 décembre 2015.**

Monsieur Christian EVESQUE assurera la mission de Commissaire-Enquêteur comme le prévoit l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 9 octobre 2015.

Ce dernier sera présent en Mairie aux dates suivantes pendant lesquelles il sera à votre disposition à la salle du Fournil :

- **Le vendredi 20 novembre 2015 de 08 h 30 à 10 h 30**
- **Le samedi 12 décembre 2015 de 10 h 00 à 12 h 00**
- **Le lundi 21 décembre 2015 de 10 h 00 à 12 h 00**

Vous pourrez également consulter le dossier pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement des observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur à la mairie de NORROY-le-VENEUR, lequel les annexera au registre d'enquête.